



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

VU les élections municipales en date du 24 juin et 1^{er} juillet 2018 et le Conseil municipal nouvellement élu,
VU le Code général des impôts et plus particulièrement l'article 1609 nonies C IV,
VU la demande de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en date du 6 août 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la nomination de nouveaux représentants issus du nouveau Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** nos collègues Guilhem DURAND (titulaire) et Régis MAHE (suppléant) comme représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) auprès de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 19/09/2018

Affichage / Publication le 19/09/2018

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 19/09/2018

Signé : Le Maire



Conseil municipal du vendredi 14 septembre 2018

Page 1 sur 1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2019 (TRANCHE 6) DEMANDE DE SUBVENTION A HERAULT ENERGIES

VU la nécessité de continuer à remplacer les lanternes Sodium Haute Pression (SHP) par la technologie LED plus économique et plus écologique,

VU l'inventaire des travaux à réaliser pour la tranche n°6 de rénovation de l'éclairage public communal réalisé en concertation avec les services municipaux et les statistiques d'interventions de la Régie municipale GIGNAC ENERGIE et dont le montant estimatif est de 20.325,60 € HT soit 24.390,72 € TTC,

CONSIDERANT que ces travaux de rénovations sont éligibles à une subvention octroyée par HERAULT ENERGIES et pouvant représenter jusqu'à 75 % du budget global,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget estimatif du Programme de rénovation de l'éclairage public 2019 pour un montant de 20.325,60 € HT soit 24.390,72 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention la plus conséquente possible auprès HERAULT ENERGIES ;
- **AUTORISE M.** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

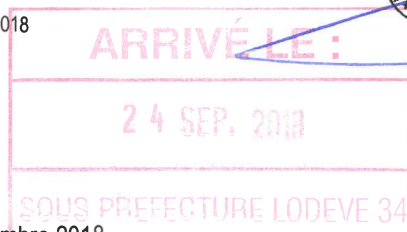
Transmission au représentant de l'État le 19/09/2018

Affichage / Publication le 19/09/2018

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 19/09/2018

Signé : Le Maire

Conseil municipal du vendredi 14 septembre 2018





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

REFECTION DE LA RUE DU JEU DE BALLON MISE A JOUR DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

VU le marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre passé par la commune avec le Bureau d'Etude CETUR,
VU l'étude de rénovation des réseaux d'eaux usées sur la Rue du Jeu de Ballon réalisée par le Bureau d'Etude SERI pour le compte du service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
VU le chiffrage estimatif réalisé pour la commune par le Bureau d'Etude CETUR relatif à la voirie et au réseau pluvial d'un montant prévisionnel de 170.000 € HT soit 204.000 € TTC,
VU la délibération en date du 5 octobre 2016 devenue obsolète, qui autorisait le Maire à effectuer des demandes de subventions, qui n'a pas été suivie d'effet,

CONSIDERANT que des subventions sont susceptibles d'être attribuées par plusieurs financeurs pour ce type d'opération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget estimatif de l'opération de réfection de la Rue du Jeu de Ballon pour un montant estimatif de travaux de 204.000 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à demander des subventions auprès des services de l'Etat, du Département et de la Région ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 19/09/2018

Affichage / Publication le 19/09/2018

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 19/09/2018

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

REFECTION DU CHEMIN DES PLANTADES DEMANDE DE SUBVENTIONS

VU la nécessité d'entreprendre régulièrement des travaux de réfections des voiries de la commune,
VU les priorités définies en fonction de l'inventaire réalisée par la nouvelle équipe municipale et les remontées des habitants du village,
VU le chiffrage estimatif établi par les services de la commune pour la réfection du Chemin des Plantades, de la Route de Lagamas à la Route de Montpeyroux,

CONSIDERANT que des subventions sont susceptibles d'être attribuées pour ce type d'opération et qu'il y a lieu avant toute programmation de travaux de connaître les financements disponibles,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget estimatif de réfection de la chaussée du Chemin des Plantades, de la Route de Lagamas à la Route de Montpeyroux, d'un montant de 46.751,56 € HT soit 56.101,87 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à demander des subventions auprès des services de l'Etat, du Département et de la Région ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 19/09/2018

Affichage / Publication le 19/09/2018

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 19/09/2018

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

REPRISE DES ACCOTEMENTS DE LA RUE DE LA COOPERATIVE (PARTIE BASSE) DEMANDE DE SUBVENTIONS

VU la nécessité d'entreprendre régulièrement des travaux de réfections des voiries de la commune,
VU les priorités définies en fonction de l'inventaire réalisée par la nouvelle équipe municipale et les remontées des habitants du village,
VU le chiffrage estimatif établi par les services de la commune pour la reprise des accotements de la Rue de la Coopérative (partie basse),

CONSIDERANT que des subventions sont susceptibles d'être attribuées pour ce type d'opération et qu'il y a lieu avant toute programmation de travaux de connaître les financements disponibles,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le budget estimatif de la reprise des accotements de la Rue de la Coopérative (partie basse) d'un montant de 14.240,85 € HT soit 17.089,02 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à demander des subventions auprès des services de l'Etat, du Département et de la Région ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



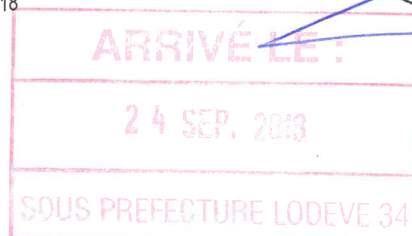
Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 19/09/2018

Affichage / Publication le 19/09/2018

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 19/09/2018

Signé : Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du vendredi 14 septembre 2018

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 10 septembre 2018

Le quatorze septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Frédéric NADAL (donne procuration à Lionel VERNET), Sabine THOMAS (donne procuration à Olivia GHIBAUDO), Thierry FABRE (donne procuration à Philippe SUPERSAC), Laetitia GIL (donne procuration à Chantal COMBACAL).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la délibération en date du 26 juillet 2018 créant un emploi de Gardien Brigadier à temps complet,

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

VU la candidature de M. Stéphan VALERO,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire,

VU la précision apportée par l'administration d'origine du futur fonctionnaire détaché sur les équivalences de grades entre la Police Nationale et la Police Municipale,

CONSIDERANT que la cadre d'emploi de « Gardien de la paix » appartient depuis la dernière réforme à la catégorie B de la fonction publique d'Etat et qu'un détachement dans un cadre d'emploi de Police municipale ne peut se faire que dans un grade équivalent de catégorie B soit celui de « Chef de service de police municipale »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SUPPRIME** le poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale (cat.C) présent sur le tableau des effectifs ;
- **CREE** un poste de Chef de Service de Police Municipale (cat.B) au tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 19/09/2018

Affichage / Publication le 19/09/2018

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 19/09/2018

Signé : Le Maire

